

Monographie de Castelgaillard en 1885



Extraits d'un rapport établi le 20 avril 1885 par l'instituteur de CASTELGAILLARD : Mr DESCADÉILLAS.

Commune de Castelgaillard

« La commune de Castelgaillard appartient au canton de l'Isle-en-Dodon, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne. Son étendue est de six cent quarante-cinq hectares environ.

Un seul cours d'eau parcourt le territoire de Castelgaillard. Dans la partie ouest, c'est l'Aussou. Son importance est bien minime car, même en hiver, on peut le franchir en tous endroits. Cependant, lorsque les grosses pluies d'orage qui arrivent parfois au printemps venaient de tomber, cette rivière se mettait à déborder et occasionnait ainsi des ravages notables, surtout aux prairies naturelles en grand nombre sur ses bords. Il est à espérer que de tels dégâts ne se reproduiront plus –ou du moins à de bien rares intervalles- par suite de la réparation exécutée l'année dernière, réparation qui a consisté à donner à cette rivière un lit de trois mètres, tandis qu'elle n'en avait qu'un mètre sur presque tout son parcours sur le territoire de Castelgaillard.

Le chiffre de la population de la commune de Castelgaillard, d'après le recensement de 1881, est de deux cent cinquante-cinq habitants ; il était de deux cent cinquante-deux en 1876, ce qui prouve que la population n'a pas encore été prise de cette sorte de vertige qui attire les jeunes générations vers les villes et leur fait désertier la campagne.

La commune se divise en dix quartiers ne comprenant aucune agglomération et comptant en moyenne vingt-cinq habitants. Elle est administrée par un Maire assisté d'un Adjoint et d'un Conseil Municipal composé de dix membres, dont d'ailleurs il fait lui-même partie.

La population de Castelgaillard est essentiellement catholique ; les cultes dissidents n'y comptent pas un seul adepte. Elle est donc desservie par un prêtre catholique habitant la

commune. Cependant, par suite de l'annexion de Riolas pour les cultes, une seule messe est dite le dimanche à Castelgaillard.

Un percepteur des contributions directes ayant sa résidence à L'Isle-En-Dodon, est chargé du recouvrement des impôts et de payer les fonctionnaires. Le bureau de poste et télégraphe se trouve également au Chef-lieu de canton. Un facteur ne faisant qu'une distribution par jour arrive à Castelgaillard vers les neuf heures du matin en hiver, à huit heures en été.

Le territoire de la commune de Castelgaillard, d'une nature essentiellement argileuse, est généralement assez fertile. Les principales productions sont le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, les fèves, les haricots, les pois, les pommes de terre.

Les prairies artificielles comprennent le sainfoin, la luzerne et le trèfle. Les fourrages verts sont les vesces, le trèfle incarnant et le seigle.

Les prairies naturelles ont une étendue de trente-cinq hectares, dont le rendement moyen est de quarante-cinq quintaux métriques par hectare.

Une autre production du pays est le lin qui fournit une sorte d'huile à brûler et de la filasse que les bonnes vieilles transforment en un fil souvent assez grossier. Ce fil mélangé avec du coton donne une toile grossière mais solide que les paysans préfèrent à tout autre.

L'assolement triennal est le procédé de culture le plus usité dans le pays, en ce qui regarde principalement le blé. La superficieensemencée chaque année de cette céréale, qui est la principale, peut être évaluée à environ cent quarante-six hectares. Le rendement moyen par hectare étant de quatorze hectolitres, Castelgaillard produit à peu près deux mille cinquante hectolitres de blé, année moyenne.

Bien que le terrain de Castelgaillard ne soit pas très prospère pour la vigne, nous trouvons cependant une étendue d'environ quarante hectares plantée de cet arbuste. La qualité du vin produit est médiocre et la quantité insuffisante. Cependant, les propriétaires soucieux de leur santé autant que de leurs intérêts, choisissent souvent le coteau le plus exposé au soleil et le plante en vigne "pour avoir, disent-ils, de quoi se suffire un jour".

Les animaux que les habitants de Castelgaillard utilisent, soit pour leurs travaux, soit comme source de revenus, sont les suivants : le bœuf, la vache, le cheval, la jument poulinière, le mulet, le mouton et la brebis, le porc, la truie, etc. Le mulet n'est utilisé que dans les moulins, au nombre de deux dans cette commune.

L'élevage des animaux domestiques est entré dans les mœurs des habitants : c'est de là qu'il s retirent aujourd'hui leurs plus grands revenus. Le pays de Castelgaillard est assez giboyeux. On rencontre à peu près partout le lapin et le lièvre –ce dernier plus rarement-. Le perdreau est surtout abondant, quelques cailles, assure-t'on, viennent habiter les bords de la petite rivière de l'Aussoue. Celle-ci est d'importance si minime qu'elle ne renferme pas de poisson.

La commune de Castelgaillard n'est pas riche en usines : à peine y trouve-t'on deux moulins à vent.

Les moyens de communication avec le chef-lieu de canton sont fort simples : les propriétaires aisés ont leur cheval et leur voiture dite jardinière ; les autres s'y rendent à pied. D'ailleurs, les neuf kilomètres qui les en séparent sont pour ces robustes tâcherons une bien légère préoccupation.

Du chef-lieu de canton, on se dirige au chef-lieu d'arrondissement au moyen d'une voiture publique dite diligence. Là aussi, se trouve une autre voiture analogue portant à l'Isle-Jourdain (Gers) les voyageurs en destination pour Auch ou Toulouse. La voie ferrée la plus proche est à l'Isle-Jourdain.

LE CHATEAU DE CASTELGAILLARD

Castelgaillard tire apparemment son nom du château qui existait autrefois dans cette localité.

La décomposition du mot Castelgaillard –Castel : château et gaillard : hardi, élevé et solidement bâti- semble ne pas laisser l'ombre d'un doute sur l'origine du nom de ce petit village, si petit qu'il ne comporte aucune agglomération importante.

L'histoire de ce château étant inhérente avec celle des personnages célèbres de la commune, c'est en parlant de ces derniers que je la continuerai..."

« Les archives communales ne renferment aucun document destiné à établir l'histoire municipale. La commune de CASTELGAILLARD devait être administrée avant la Révolution, comme ses voisines, c'est-à-dire par quatre consuls, dont un portait le titre de premier consul. Plus tard, ces administrateurs furent remplacés par un agent communal, un agent gouvernemental et deux officiers municipaux.

Depuis la Révolution, les municipalités se sont succédées les unes aux autres ne laissant après elles aucun fait bien remarquable. Leur histoire est donc à peu près la même que celle de toutes les communes reculées.

A propos des personnages célèbres de CASTELGAILLARD, voici à peu près ce qui m'a été raconté avec une grâce toute juvénile, par un octogénaire descendant de la famille dont il va être question et propriétaire du château de CASTELGAILLARD, transformé en une modeste, mais agréable et confortable maison de campagne.

Vers la fin du treizième siècle, la famille de PAGAN possédait le château de CASTELGAILLARD avec des dépendances immenses. Un membre de cette famille fut un chef des chevaliers de l'ordre du Temple ou Templiers, un deuxième leva une armée pour combattre le roi d'Aragon. La tradition ajoute qu'il eut la bonne fortune de remporter la victoire. Tous les membres de cette famille ont porté les titres de Comte ou Marquis de Flourin et Seigneur de RIOLAS.

Plus tard, le château de CASTELGAILLARD fut démoli ainsi que ceux des autres communes, de Saint-Marcet pour n'en citer qu'une. Il ne resta que le mur du nord et la tour haute de trois étages, dont j'ai déjà parlé.

Du quinzième au seizième siècle, la famille de PAGAN éprouva des malheurs et fut presque ruinée. Des quatre frères qui vivaient alors, un seul –l'aîné – resta à CASTELGAILLARD ; les trois autres prirent des directions éloignées et différentes : l'un se dirigea sur Paris, l'autre dans le Périgord et le troisième alla s'établir à Castelnaudary (Aude). C'est pour se procurer des matériaux afin de s'abriter que ce premier fit démolir l'étage supérieur de la fameuse tour.

Le narrateur de cette tradition se rappelle fort bien avoir eu un oncle –qui, s'il eut vécu, aurait aujourd'hui cent vingt et un ans- entretenant des relations suivies avec les descendants de la famille établie à Castelnaudary. Ce qu'il affirme, c'est que son bisaïeul a été membre du Parlement de Toulouse, et que son grand-père était Procureur royal à l'Isle-en-Dodon. Tous ces renseignements ne reposent que sur la tradition ou la légende.

LA VIE A CASTELGAILLARD

Le Patois est le langage ordinaire des habitants de Castelgaillard. Cependant, tous savent se faire comprendre en français ; toutefois, il est bon de remarquer qu'ils ne parlent notre langue nationale jamais entre eux, mais seulement lorsqu'ils s'adressent à des étrangers.

Les principales remarques à faire sur le patois de Castelgaillard sont les suivantes : on appuie longuement sur la dernière syllabe de tous les mots ; dans ceux-ci, la lettre U se prononce EU ou E et tous les V des mots provenant de la langue française sont remplacés par la lettre b. De même, presque tous les f sont changés en h fortement aspiré.

Le chant n'est pas en grand honneur à Castelgaillard, à en juger, du moins par les remarques, du modeste auteur de cette monographie. Voici six mois écoulés qu'il habite cette localité, et pas un chœur n'a encore retenti à ses oreilles.

Les mœurs des habitants sont pures et douces. A un visage sévère, à la voix rude et sonore, ils joignent le plus souvent la bonhomie ou cordialité qui est l'apanage du paysan méridional. Leur village étant plus beau, plus fertile, etc.... que ceux des environs –au moins dans leur idée- ils ne supporteraient pas avec patience la conversation d'un étranger qui ne serait pas de leurs avis.

Le culte catholique est le seul professé et en honneur dans la commune.

La toilette des villes n'a pas gagné encore les hauteurs de Castelgaillard. Hommes et femmes, filles et jeunes gens se rendent aux offices, en hiver et en temps de boue, en sabots ou galoches, en blouse et en cravate serrée autour de la tête, du moins en ce qui regarde

les femmes. Le capulet noir a remplacé la mantille de laine blanche que portent néanmoins encore certaines bonnes vieilles.

Au jour de beau temps ou de grande fête, les bottines remplacent les sabots ; la veste en drap noir remplace la blouse et la cravate en couleur des femmes fait place au bonnet à canons.

Pendant la semaine, hommes et femmes sont assez grossièrement, mais proprement, vêtus. Les hommes portent en hiver un sayon –sorte de longue blouse à grosse toile de lin- pour se garantir de la pluie.

L'alimentation des habitants de Castelgaillard est frugale. Ils ne font usage pour leur nourriture que des légumes frais ou secs, de pain, de froment qu'ils cuisent eux-mêmes ; la viande qu'ils consomment leur est fournie par le porc, qu'ils ont bien soin d'engraisser chaque année ainsi que par l'oie, le canard et le dindon en salaison. Rarement, ils mettent la basse-cour à contribution pour leur propre compte mais bien plus rarement encore ils s'adressent au boucher : c'est à peine si, trois ou quatre fois dans l'année, celui-ci voit revenir à lui les clients de Castelgaillard.

Les pommes de terre entrent aussi pour une grande part dans l'alimentation des familles.

Bien que le vin récolté ne soit pas toujours de première qualité, beaucoup de ménages font encore usage, pendant l'hiver, d'une boisson composée d'eau que l'on a laissé séjourner quelques jours dans la vendange après en avoir soutiré le vin ; ils ne se servent de celui-ci que pendant les forts travaux.

MAIRIE ET ECOLE

Les archives communales, renfermant les registres de l'état civil, des délibérations du conseil municipal, le bulletin officiel des lois et décrets, le recueil des actes administratifs, etc.... ont toujours suivi les Maires dans leurs demeures respectives, par suite de manque de local spécialement affecté à les recevoir. C'est ainsi que les vieilles paperasses, destinées peut-être à établir l'histoire de la commune, font complètement défaut. Les pièces les plus anciennes qu'elles contiennent sont des registres de l'état civil et datent à peine de la Révolution de 1789.

Il n'est pas probable non plus qu'il existe des ouvrages, monographies ou autres écrits sur la commune de CASTELGAILLARD.

Le document le plus ancien concernant l'historique de l'enseignement dans la commune de Castelgaillard est une délibération du conseil municipal créant des ressources pour les dépenses de l'enseignement primaire et portant la date de 1838.

La commune n'avait pourtant pas encore d'instituteur. Elle était réunie à Coueilles. C'est seulement le 31 mai 1851 qu'a paru la nomination du premier instituteur pour Castelgaillard.

Ce fonctionnaire plein de mérite et de dévouement recevait et instruisait les enfants dans son propre local et cette situation s'est prolongée jusqu'en 1861, époque de la construction de la maison d'école actuelle.

Celle-ci comprend d'abord une salle de classe de 8 mètres 25 centimètres de long sur 5 mètres 10 centimètres de large et 3 mètres 50 centimètres de haut. Elle est planchée dans le haut et carrelée dans le bas. Elle reçoit le jour par trois fenêtres, dont une au midi et les deux autres à l'est ; une de ces dernières est quelque peu masquée par la maison d'un voisin. On pénètre dans la salle de classe par un corridor qui la sépare des appartements du maître.

Le matériel scolaire se compose de sept tables, dont six à tiroirs, pouvant contenir chacune huit élèves ; le nombre de bancs n'est que de cinq ; ils ne sont pas liés aux tables.

Les cartes géographiques sont : une vieille mappemonde, un planisphère, une carte d'Europe, deux cartes de France et une carte du Département de la Haute-Garonne extraite de l'Etat-Major, un globe terrestre, deux petites cartes en relief représentant la France et l'Europe, un tableau symbolique de l'histoire de France, un tableau des poids et mesures, deux tableaux noirs en bois, un bureau-estrade et une méthode de lecture par Villemereux en tableaux, complétant le matériel scolaire.

Les appartements du maître se composent d'une cuisine assez vaste avec évier et fourneau et d'une autre pièce éclairée par une seule fenêtre au nord, servant de chambre à coucher et destinée à recevoir, au besoin, les archives de la mairie. Dans un angle de cette pièce se trouve un petit réduit aménagé pour une garde-robe.

Le fond du corridor est fermé par une cloison et forme ainsi une troisième pièce, fort exigüe à l'usage de l'instituteur.

Le mobilier personnel est encore fort incomplet ; il ne comprend qu'un lit monté suivant l'usage, une table de nuit, une table de cuisine et quatre chaises en bois blanc.

Les locaux et le mobilier, tant scolaire que personnel, sont en assez bon état, sauf pourtant la salle de classe qui aurait besoin d'être plâtrée à l'intérieur. Cette réparation s'effectuera probablement pendant le mois de septembre prochain.

L'école est dépourvue de cour, de préau couvert, de gymnase et même de jardin. Cependant, la municipalité s'est émue au sujet de cette situation et, malgré le peu de ressources dont elle dispose, elle élabore un projet de construction d'un préau couvert.

La fréquentation scolaire n'est régulière que pendant l'hiver. A partir du mois d'avril et surtout de mai, beaucoup de ménages pauvres habituent leurs enfants (même âgés de dix ans) aux rudes travaux des champs. Un certain nombre même les placent comme domestiques jusqu'en novembre.

A peu près tous les hommes de cinquante ans et au-dessous savent lire et signer leurs noms et la plupart de vingt à trente-cinq ans ont une instruction primaire suffisante. Tous les conscrits et les conjoints de la dernière année, à l'exception d'une femme, étaient lettrés et signèrent leurs noms.

La bibliothèque scolaire a été fondée vers l'année 1877, elle tire son origine d'un vote du conseil municipal auquel vint s'ajouter une concession de livres faite par Monsieur le Ministre. L'armoire bibliothèque est remplacée par un placard à étagères percé dans le mur de refend.

Le maître actuel appartient, en raison de ses années de service, à la troisième classe d'instituteurs (loi du 19 juillet 1875) et jouit par conséquent d'un traitement de mille francs.

Bien que l'école soit mixte, il n'y a pas de directrice des travaux à aiguille depuis le mois d'octobre dernier jusqu'à ce jour : Castelgaillard ne possède pas une personne apte à ce genre de travail.

Les sacrifices à demander à la commune pour réaliser les améliorations nécessaires sont relativement importants. Dix mille francs ne seraient peut-être pas suffisants pour l'acquisition d'un jardin et d'un gymnase, la construction d'un préau couvert, pour le renouvellement ou le complément des mobiliers scolaire et personnel et, enfin, pour l'agrandissement du logement de l'instituteur en établissant un premier étage.

Ce dernier projet a été mis à l'étude puis retiré pour des raisons qui m'ont été tenues secrètes mais que je suppose être le refus formel de la population de voir augmenter encore le chiffre des impôts, déjà si élevé.

Que nos représentants à la Chambre et au Sénat s'inspirent donc des doléances de nos paysans, doléances que la crise agricole que nous traversons en ce moment ne justifie que trop ; qu'il renoncent, s'il se peut, à ces expéditions aussi hasardeuses qu'éloignées, et reportent les millions qu'elles nous coûtent au dégrèvement de l'agriculture.

Tout le monde y trouvera son compte : le paysan donnera volontiers son argent, ne serait-ce que pour satisfaire son amour propre, lorsque pourtant il pourra toucher du doigt son utilité et son emploi, pour une construction ou l'agrandissement de la maison école par exemple.

La France y trouvera aussi le sien car là se formeront les citoyens instruits et éclairés et aussi les hommes bien constitués, prêts à se dévouer pour elle lorsque sonnera l'heure du danger. »

Le document duquel nous avons extrait les textes ci-dessus a été retrouvé par Marie-Paule MEYER lors d'une de ses visites au bureau des archives départementales.

A cette époque, c'est l'administration qui aurait demandé à l'instituteur en poste dans la commune un rapport sur l'histoire locale. Il en a été de même dans de nombreuses communes de la Région.

Dans la deuxième partie de ce rapport, l'instituteur apporte des éléments intéressants sur l'histoire du château et l'organisation de la vie des habitants de la commune qui doit ressembler certainement à celle de tous les habitants installés sur nos coteaux. Il insiste enfin sur ce qui l'intéresse directement : l'organisation de l'école mais aussi son rôle auprès des populations.

L'auteur de ce rapport fait allusion à l'administration de la commune par les Consuls avant la révolution. Nous venons de retrouver dans les archives municipales les noms des deux premiers Maires de CASTELGAILLARD.

Jean-François CARAOUÉ a été élu maire le 1^{er} octobre 1793 (AN 2 de la République). Il remplissait auparavant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil dans le Conseil de la Commune depuis 1790. En 1799 (AN 6), il est remplacé par Raymond CARAOUÉ, Maire jusqu'en 1805 (AN 13)